



**ACADÉMIE
DE DIJON**

Liberté
Égalité
Fraternité

Etablissement scolaire :

Année scolaire :

Document non confidentiel à remplir par les familles en chaque début d'année scolaire et destiné aux services hospitaliers qui pourraient éventuellement recevoir votre enfant.

Fiche de renseignements en cas d'urgence (A photocopier et remettre aux services d'urgence)

Identité de l'élève :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Adresse :

Identité des responsables légaux :

Nom

Prénom

Responsable légal n°1 :

Responsable légal n°2 :

Adresse du responsable légal n°1:

Adresse du responsable légal n°2:

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible.

Numéros de téléphone à contacter par ordre de priorité:

1/ 2/ 3/

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de récupérer votre enfant dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer (réponse obligatoire)

En cas d'urgence, j'autorise le transport de mon enfant accidenté ou malade par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par un personnel de l'établissement scolaire. Attention, un élève mineur ne pourra sortir du centre hospitalier qu'accompagné de sa famille.

Signature responsable légal n°1

Signature responsable légal n°2

Vos informations personnelles sont conservées de façon sécurisée dans un cadre de confiance pendant la durée réglementée et strictement nécessaire aux traitements (Référence BOEN N° 24 du 16 juin 2005). L'accès à vos données personnelles est strictement limité à :

[L'établissement d'affectation] ; ainsi qu'aux services de secours et de soins amenés à prendre en charge votre enfant dans le cadre d'une urgence. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, Vous-même - et votre enfant s'il a plus de 15 ans - avez le droit d'accéder à vos données personnelles et le droit de les rectifier en formulant une demande écrite au [principal/proviseur du collège/lycée] ou Rectorat de Dijon, Délégué à la protection des données, 2G rue du général Delaborde, 21 000 Dijon.

Les données mentionnées sur la présente fiche sont conservées par l'établissement scolaire durant l'année scolaire afin de permettre la prise en charge de votre enfant et votre information dans le cadre de l'urgence. A l'issue de ce délai, les données renseignées seront supprimées.